



Conclusion de la rencontre

« AJC : 25 années d'engagement pour le jazz et les musiques improvisées »

29 novembre 2017 – Cité de la Musique Philharmonie de Paris

Nous souhaitons remercier la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris ainsi que Christiane Louis pour sa modération aujourd'hui, la présence du Ministère de la Culture en la personne d'Alain Loiseau, délégué à la Musique pour sa conclusion ainsi que l'ensemble des intervenants.

Nous espérons que ces différentes présentations auront contribué à une meilleure compréhension de notre action. Cette musique nécessite de la hauteur d'oreille et ceux qui la défendent ne doivent pas manquer de hauteur de vue !

A un moment où les lignes ont tendance à se brouiller entre intérêts privés et intérêt collectif, nous réaffirmons ici notre attachement aux missions de service public et à l'intérêt général. Nous œuvrons pour le bien commun, la défense du jazz en tant qu'art, le soutien à la création en privilégiant la force esthétique des œuvres à celle du marché.

C'est en effet une politique forte associée à des financements soutenant clairement l'exigence artistique qui garantit notre action et son intégrité. Elle permet de défendre les artistes et les œuvres dans la singularité et la diversité de leur expression tout en permettant au public d'y avoir accès dans les meilleures conditions.

C'est cette singularité et cette diversité artistique qui est la richesse de notre pays. Le jazz y a sa part et mérite d'être soutenu à la hauteur de ses ambitions et de son influence dans le monde musical.

De manière plus générale, le projet de refonte du système des politiques publiques en matière de culture (Maison Commune de la Musique, projet de loi de finance 2018, le comité d'action publique – CAP-2022) nous interroge sur l'avenir de nos métiers, de nos actions. Il nous faudra défendre encore et encore avec force la spécificité et la richesse des musiques dans lesquelles nous croyons.

Les défis qui nous attendent et qui impacteront sûrement les modes de production et de diffusion de nos musiques à court et moyen terme, nous les relèverons avec passion et détermination. Il faudra créer de nouveaux modèles de coopération, de partage pour renforcer la place de ces musiques dans le paysage musical français.

Nous devons faire preuve d'imagination, d'audace et de persévérance mais nous n'en manquons pas : c'est ce que nous faisons depuis 25 ans et nous poursuivrons ce chemin sans relâche !

Philippe Ochem, Président d'AJC